

Réponse par email à la mission des Aires marines protégées qui gère la mise en place du Parc Marin et qui demandait par email du 27/10/2011 des commentaires sur leur proposition d'orientations et de conseil de gestion

Bonjour

Au nom du CNL je voulais faire une remarque complémentaire allant dans le sens de notre demande d'une représentativité plus large des usagers des loisirs de la mer

Les conditions de navigation (à voile ou au moteur) et d'accès aux ports et zones de mouillage ainsi que d'usage des plages et des sports de glisse sont très différentes pour la partie Nord du Bassin par rapport à la partie Sud compte tenu du très large découvert à marée basse et des larges zones d'envasement

Il nous semble indispensable, notamment pour la représentation des activités nautiques que des représentants de ces 2 zones soient présents dans le conseil de gestion car les réflexions de travail doivent être très différentes d'une zone à l'autre

Roger JARNAC Président du CNL  
le 28 Octobre 2011